



Escroquerie vishing

Par ChrisNinon

Bonjour,

Victime de vishing par telephone, la banque m'annonce que je ne serai peut être pas remboursée car j'ai validé les operations de moi-même. Contexte: nous avons fait opposition à la CB il y a 2 jours pour phishing, "le service des fraudes" de notre banque nous rappelle 2 jours après pour nous dire qu'il y a des operations frauduleuses etc...

La banque peut-elle refuser de nous rembourser?

Merci par avance pour votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous avez exécuté vous-même l'opération, la banque n'est pas tenue de vous rembourser. La banque ne doit vous rembourser que si l'opération n'a pas été autorisée par vos soins ou a été mal exécutée :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072026/LEGISCTA000020860796/#LEGISCTA000020861577]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072026/LEGISCTA000020860796/#LEGISCTA000020861577[/url]